13/06 Angoulême engluée dans des emprunts toxiques

mercredi 13 juin 2012, par lpe

La Ville d'Angoulême, dont près de la moitié de la dette est composée d'emprunts toxiques, devra payer 345 000€ d'intérêts supplémentaires au 1er juillet prochain.
Depuis juillet 2012, elle a déjà du payer 862 000€ de surcoût d'intérêts. Très volatiles et non capés, ces emprunts courent jusqu'en 2024.

En détails :

- La cotation du taux de change USD/JPY est tombée lundi soir à la bourse de New York et se répercute jusqu'à Angoulême, à travers l'un de ses emprunts toxiques.

- La conjoncture internationale détermine le taux de cet emprunt. Et pour cette année, le taux s'éleve à 7,22% contre 4,81 %, taux de base du contrat.

- Cette année, la Ville d'Angoulême devra donc payer 345 K€ supplémentaires par rapport au taux fixe, soit une échéance totale de 1,275 M€ pour la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012.

- Les emprunts structurés, souscrits par la précédente municipalité et classés hautement toxiques par la charte Gissler, pèsent sur les finances de la Ville d'Angoulême. Les 345 K€ de surplus qu'elle doit payer au 1er juillet 2012 viennent en effet s'ajouter aux majorations de 322 K€ déjà payés pour ce même emprunt en juillet 2011 et de 196 K€ payés en février dernier pour l'emprunt toxique basé sur l'écart de change entre Euro/Franc Suisse et Euro/Dollar.

"*Entre juillet 2011 et juillet 2012, ce sont plus de 863 K€ d'intérêts supplémentaires que nous venons de payer et*
que nous ne pourrons pas investir pour les Angoumoisins. Les taux des emprunts, très volatiles et qui plus est non capés, sont insupportables pour une collectivité. Jamais une banque comme Dexia n'aurait dû proposer de tels produits spéculatifs", regrette Philippe Lavaud, Maire d'Angoulême.

Rappelons que la Ville d'Angoulême a souscrit en 2006 et 2007 auprès de Dexia trois emprunts structurés représentant 50% de la dette totale de la Ville. Les plus "toxiques" sont celui basé sur la parité entre USD/JPY, dont le capital restant dû est de plus de 14 M€ et celui basé sur l'écart de change entre Euro/Franc Suisse et Euro/Dollar, pour un capital restant dû de 12,2 M€.